

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Le 11 août 2026

Chères/Chers membres,

Au mois de mai dernier, dans le bulletin mensuel, je vous ai fait part des répercussions possibles de la Loi 101 en Ontario sur les cotisations des membres et la participation des conseillères et conseillers scolaires à notre congrès annuel. À ce jour, la situation demeure inchangée. Nous collaborons avec nos membres en Ontario afin de sensibiliser le gouvernement de l'Ontario aux conséquences de cette situation et à l'importance de la pleine participation des conseils scolaires de l'Ontario à la Fédération.

Nous sommes également conscients que ce qui se passe en Ontario peut résonner ailleurs au pays : les décisions qui touchent la gouvernance scolaire francophone dans une province ou territoire peuvent influencer les orientations législatives dans d'autres juridictions. Dans ce contexte, une chose demeure claire : la force de notre réseau repose sur notre capacité à faire front commun et à demeurer solidaires.

Une mesure exceptionnelle pour préserver notre unité

Afin de préserver la solidarité de notre réseau et d'assurer la pleine participation des conseils scolaires de l'Ontario à l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration propose la tenue d'une assemblée générale extraordinaire (AGE) le 16 septembre prochain, afin d'adopter une mesure exceptionnelle.

Cette démarche s'inscrit dans un contexte où nous travaillons actuellement à renforcer notre influence auprès du gouvernement fédéral et à préparer les consultations entourant le renouvellement du Plan d'action pour les langues officielles (PALO). Il est essentiel que les 29 conseils scolaires de langue française en contexte minoritaire puissent participer pleinement aux instances de la Fédération et contribuer à porter une voix collective forte en faveur de l'éducation en français partout au pays.

Plus précisément, il est proposé de modifier nos Règlements administratifs par l'ajout d'un article visant à permettre à un conseil scolaire qui est temporairement empêché de verser sa cotisation en raison d'une loi, d'un règlement ou d'une politique de son gouvernement provincial ou territorial de conserver sa qualité de membre, sous réserve d'un engagement à acquitter la totalité de sa cotisation dès que la situation le permettra. Le projet de modification se retrouve ci-joint, avec la convocation à l'AGE.

Il ne s'agit pas d'une simple mesure administrative : c'est une affirmation de ce qui nous unit, la conviction que notre réseau est plus fort lorsque chacune et chacun de ses membres peut y prendre pleinement part.

Par la même occasion, nous sommes heureux de vous faire parvenir la convocation officielle à l'AGA, qui aura lieu le 3 octobre à Edmonton. La participation en visioconférence sera offerte aux conseillères et conseillers scolaires qui ne pourront se déplacer à Edmonton en raison de restrictions gouvernementales.

Un Congrès centré sur l'essentiel

Le Congrès annuel se tiendra à Edmonton du 1er au 3 octobre 2026. Compte tenu que nous anticipons une participation moins importante de certains de nos membres, quelques éléments de la programmation seront ajustés.

Parmi ces changements, nous privilégierons cette année un format davantage axé sur les séances plénières plutôt que sur les ateliers, afin de permettre à l'ensemble des participantes et participants de prendre part aux mêmes échanges et de partager collectivement les réflexions stratégiques qui nous interpellent.

Nous ajoutons également un moment d'échange réunissant les présidences des conseils scolaires et le conseil d'administration de la FNCSF, le 30 septembre 2026. Ce sera une occasion privilégiée de faire le point sur les répercussions de la Loi 101 et d'échanger sur le positionnement de la Fédération en vue des consultations entourant le renouvellement du Plan d'action pour les langues officielles.

Dans le contexte actuel, nous considérons cet espace de dialogue et de concertation comme essentiel. Il permettra de mettre en commun nos réalités, de dégager des priorités communes et, surtout, de continuer à faire entendre une voix forte et rassembleuse pour l'ensemble de notre réseau.

Le reste de la programmation demeure fidèle à ce qui fait la force du Congrès : formation, échanges et réseautage entre les membres de notre réseau pancanadien. Consultez le programme révisé en suivant ce lien : <https://fnscf.ca/evenements/congres-annuel/>.

Notre force, c'est notre réseau

La FNCSF est née de la volonté des conseils scolaires de langue française en contexte minoritaire de se rassembler, de défendre leurs intérêts communs et de faire entendre une voix forte auprès des gouvernements et des partenaires. Cette raison d'être demeure.

Au cours des prochaines semaines, nous aurons plusieurs occasions de nous retrouver et d'agir ensemble : à l'AGE de septembre, à la rencontre des présidences et au Congrès annuel à Edmonton.

Je vous remercie pour votre confiance, votre engagement et, surtout, pour votre solidarité envers l'ensemble de notre réseau.

Au plaisir de vous retrouver très bientôt,

Johanne Lacombe, présidente